



**SECTION**  
  
**VAR**

**Inspecteurs des Finances Publiques  
Mouvement de mutations au 1<sup>er</sup> septembre 2015  
Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP****

Monsieur le Président,

Salaires, emploi, service public, protection sociale collective, code du travail, conventions collectives nationales, contrat de travail : sur tous ces fronts les remises en cause et menaces sont importantes.

Sur la loi dite « Rebsamen » qui affaiblit les CHSCT, contourne les syndicats, remet en cause l'égalité hommes/femmes, sur la loi dite « Macron », sur le travail du dimanche ou la barémisation dans le cadre prud'homal, sur la mission décidée par le Premier Ministre sur les rapports loi/contrat, les accords d'entreprise, le contrat de travail, sur la volonté de remettre en cause les régimes paritaires ou sur la loi sur le renseignement, le gouvernement a enclenché une offensive contre les piliers sociaux de la république.

Plus largement, ces attaques portent atteinte à la République de manière coordonnée. Elles s'inscrivent dans un autoritarisme social, assorti de rigidités économiques, considérées comme incontournables et relevant pleinement du libéralisme économique. In fine c'est l'ADN républicain, conventionnel et social, qui est attaqué.

Ainsi, la future loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) et la loi du 16 janvier 2015 relative à la création de 13 régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016 vont avoir des conséquences drastiques sur tous les services de l'État.

Pour Force Ouvrière, cette régionalisation sur la base de 13 régions va donc entraîner des bouleversements sans précédent dans la présence des services publics et leur organisation.

Enfin, nous assistons, une fois de plus, au retour du débat sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le Revenu orchestré par le Président de la République, première étape vers la fusion de l'impôt sur les revenus et de la CSG.

Pour **F.O.-DGFIP**, le prélèvement à la source est la mauvaise réponse à une bonne question, celle de la justice fiscale.

Concernant l'ordre du jour de la CAP Locale, à savoir le mouvement local de mutation des IFIP pour septembre 2015, le constat est simple : 37 postes vacants avant le mouvement, 18 après les affectations. Et encore sans tenir compte des temps partiel, CLM ou autres.

**FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat**

Permanentés Sophie DEGEILH et Anne MAURICE  
Secrétaire Départemental : Frédéric BRES  
Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104  
Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97  
[fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)

**FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.**



**SECTION**  
**DU**  
**VAR**

Quelques exemples de la situation dans le Var : Le CFP de la Valette perd un adjoint, St Tropez n'en a plus !

D'année en année, la situation se dégrade dans les services en sous-effectif et pour **F.O.-DGFIP**, l'accroissement du nombre de demandes de mutation résulte pour partie de la volonté des agents de quitter leur poste en raison de leur mal-être.

Par ailleurs, nous soulignons qu' **ALD ne signifie pas Affectation de Longue Durée**. Nous dénonçons ces affectations précaires qui pénalisent les agents dans leurs vies professionnelles et familiales.

Les seules bénéficiaires sont les Directions auxquelles ces agents sont soumis sans recours possibles et donc placés hors champs du paritarisme... S'agit-il des prémices de la mobilité prévue par la réforme territoriale ?

Certains dossiers non traités en haut lieu pénalisent les agents dans leur reclassement et par là même pour leur mutation :

- Le reclassement des agents promus de B en A, avant le 1er janvier 2007, est un sujet d'actualité pour lequel des précisions devaient être apportées selon les engagements du Secrétaire Général des Ministères.  
9 ans que les agents patientent....

- De même, le dossier ZUS doit être aussi examiné avec attention puisqu'il peut avoir une incidence sur l'ancienneté administrative détenue par les agents concernés.

**F.O.-DGFIP** exige :

- la mise en œuvre de 2 réels mouvements de mutation par an (un en septembre et l'autre en mars) avec 2 dépôts de demande de mutation.
- Le départ du délai de séjour des inspecteurs stagiaires à compter du 1er septembre N et non au 1er mars n+ 1.

**F.O.-DGFIP** revendique depuis plusieurs années, la création d'un 13ème échelon du grade d'inspecteur.

**F.O.-DGFIP** condamne la suppression de 2 000 équivalent temps plein travaillé (ETPT) pour 2015.

**F.O.-DGFIP** récuse la RGME, prétexte aux futures suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales.

## **FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat**

Permanentés Sophie DEGEILH et Anne MAURICE  
Secrétaire Départemental : Frédéric BRES  
Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104  
Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97  
[fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)

**FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.**